Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260701-202607002-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

DELIBERATION 2026-07-002

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er juillet 2026

Date de convocation : le 25 juin 2026

Membres : en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

*L'an **deux mil-vingt-six**, le mercredi premier juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

Présents : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. LE GRAVET Sébastien, Mme MUFRAGGI Francine, Mme LE GUERN Anne-Marie, Mme MOREL Anaïs, Mr FOMEL Joffray, Mr GAUTHIER Sébastien.
Absents non excusés :
Absents excusés : M. Yann DEON
Pouvoir :
Secrétaire de séance : Sophie PERROT

OBJET : Création d'un budget Habitats Regroupés en M57 au 1er juillet 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux budgets des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable en M57 ;
Considérant l'aménagement des parcelles situées impasse Coat Ar Bihan sur la commune et dédiées au projet d'habitats regroupés avec vie partagée ;
Considérant la nécessité d'assurer un suivi budgétaire et comptable individualisé des opérations relatives à cette activité ;
Considérant l'intérêt de retracer l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes à cette opération dans le budget annexe distinct du budget principal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- La création du budget annexe :
  Il est créé à partir du 1er juillet 2026 un budget annexe dénommé « budget Habitats regroupés » rattaché au budget principal de la commune
- La nomenclature comptable :
  Le budget sera tenu conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57
- L'objet du budget annexe :

Ce budget retracera l'ensemble des opérations financières relatives à la création, l'aménagement, l'exploitation et la gestion des habitats regroupés avec vie partagée

- L'autonomie financière :
  Le budget annexe disposera de ses propres crédits et fera l'objet d'un vote annuel par le Conseil Municipal
- L'exécution :
  Monsieur Le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

---

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 1er juillet 2026 La secrétaire de Séance,
Pour copie conforme, Le Maire

5, rue de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
02 96 47 00 55 - Fax : 02 96 47 08 99 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr